



Ecole communale de Genappe

Implantations de Bousval, Ways et Loupoigne
49 avenue des Combattants 1470 Bousval
067/77.21.10
Secretariat.bwl@genappe.be

Justificatif d'absence n°

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

L'élève ne s'est pas présenté à l'école

- Le.....
- du..... au (inclus)

Pour le motif suivant :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les justificatifs doivent être rendus pour toute journée d'absence ou retard et ce, dès la 3^{ème} maternelle.

Seront considérées comme **NON-JUSTIFIÉES**, les absences :

- Pour convenance personnelle (raisons personnelles ou familiales)
- Dues à l'anticipation ou la prolongation de congés officiels
- Dont le justificatif est rendu en retard (voir ROI)
- Le justificatif doit être rendu daté et signé au plus tard 48h après le retour de l'enfant à l'école

Conformément aux circulaires le lui imposant, la Direction se doit d'avertir le Service de l'Obligation scolaire des absences non justifiées.

Date :

Signature du responsable :

Cadre réservé à la direction:

Motif accepté: OUI - NON

Signature :